



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026**

N° folio :
Paraphe :

Délibération N° :
D2026_45

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :
22/06/2026

Date d'affichage :

Date de télétransmission
en Préfecture

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : BOUCHET Jean-Marc, BAU Patrick, GAVARD Cédric, VAN INTHOUDT Marco, PILLET Stéphanie, BAILLEUL Viridiana, AILLOUD Thomas, CHRISTIN-BENOIT Aurélie, BOYER Marie, DESAIRE Natalia, TISSOT Aurégane.

Secrétaire de Séance : GAVARD Cédric

Absents excusés : CRUZ Bernadette, TISSOT Stéphane, DE OLIVEIRA Patrick, DEVAUX Baptiste

Procurations : CRUZ Bernadette à BAU Patrick, DEVAUX Baptiste à BOUCHET Jean-Marc

2. Tarifs des salles communales

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la délibération n°44/2016, la gestion des salles incombe à la mairie et ce depuis le 1^{er} janvier 2017.

Par délibération 14/2019 du 27 mars 2019, une redevance pour les salles communales a été mise en place puis modifiée par délibération D2024_08 et D2024_23.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un forfait ménage pour toutes les locations à compter du 1^{er} septembre 2026.

		Salle du haut	Grande Salle
Réunion / AG association (3h30)	Extérieurs	70 €	70 €
	Siège de la commune	0 € **	0 €**
	Résident	0 €	0 €
	Membre actif du cercle rural sur avis du Président et de la commune - Participation frais fonctionnement	15 €	15 €
	Adhérent non résident de l'association du Cercle rural	35 €	35 €
Manifestation 1 journée	Extérieurs	600 €	600 €
	Résident	400 €	400 €
	Membre actif du cercle rural sur avis du Président et de la commune - Participation frais fonctionnement	80 €	80 €
	Adhérent non résident de l'association du Cercle rural	300 €	300 €
Manifestation 2 journées	Extérieurs	800 €	800 €
	Résident	600 €	600 €
	Membre actif du cercle rural sur avis du Président et de la commune - Participation frais fonctionnement	160 €	160 €
	Adhérent non résident de l'association du Cercle rural	400 €	400 €

Manifestation à but lucratif	Location majorée	140 €	140 €
Table	Résident uniquement	Caution de 100€ / pièce *	
Banc		Caution de 60€ / pièce *	
Chaise		Caution de 30€ / pièce *	
Option utilisation de la cuisine		100 €	100 €
Forfait ménage		80 €	80 €
Caution nuisances sonores, casses, désordres extérieurs	300 €		
Caution casse, vol, propreté des lieux loués	800 €		
Activités associatives avec animateurs rémunérés	Gratuit dans le cas de tarifs préférentiels pour les résidents ou 100€/an dans les autres cas		
*	Dans la limite de 800€ maximum		
**	Association de la commune - Gratuit 2X/an		

Forfait « Lounge » : utilisation de la salle du bas ou la salle du haut : 15 € de l'heure.

Forfait activités sportive et bien-être : utilisation salle du haut ou salle de bas : 20 € de l'heure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ✓ **Décide** de pratiquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2026.
- ✓ **Précise** que les encaissements s'effectueront via le trésor public.

Le secrétaire de séance
Cédric GAVARD



Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État